## KOORDINATIONSSTELLE DURCHLEITUNG - KSDL OFFICE DE COORDINATION POUR L'ACCÈS AU RÉSEAU - OCAR

## Émoluments de l'Office de coordination pour l'accès au réseau (OCAR) pour le traitement des demandes d'accès au réseau

S'applique aux demandes pour la période de transport à partir du 1er octobre 2021

- 1. Les questions générales concernant la procédure de demande d'accès au réseau sont traitées gratuitement, pour autant que les informations demandées restent d'ordre général.
- 2. Le traitement des demandes d'accès au réseau donne lieu à un émolument pour la constitution du dossier, conformément au chiffre 2.1 des Conditions générales du réseau (CGR). L'émolument est facturé selon le barème suivant :

CHF 430.-- par niveau de réseau

- 3. L'OCAR est en droit de majorer équitablement cet émolument si la constitution du dossier nécessite davantage de travail que d'ordinaire. Il en informe au préalable le requérant.
- 4. Le paiement de l'émolument couvre l'intégralité des activités de l'OCAR, y compris la conclusion du contrat d'utilisation du réseau.
- 5. Le requérant est tenu de verser l'émolument dû à l'OCAR avant l'ouverture du dossier.

Adresse bancaire: UBS AG, Postfach, 8098 Zurich, compte no.: 230-628238.01M,

n° de clearing 230, IBAN: CH 73 0023 0230 6282 3801 M